



Mardi 26 septembre 1972,
à 15 h 15

Documents officiels

NEW YORK

Président : M. Erik SUY (Belgique).

Bienvenue au Rapporteur

1. Le PRÉSIDENT, au nom de la Commission, exprime des vœux de bienvenue à M. Shitta-Bey à l'occasion de son entrée en fonction en tant que rapporteur.

2. M. SHITTA-BEY (Nigéria) [Rapporteur] remercie les membres de la Commission pour son élection et déclare que son gouvernement est particulièrement conscient de l'importance des travaux de cet organe. M. Shitta-Bey n'a malheureusement pu assister à l'ouverture de la session en raison de circonstances ne dépendant pas de sa volonté.

Organisation des travaux (A/C.6/413, A/C.6/L.849)

3. Le PRÉSIDENT dit qu'il a commencé des consultations avec les délégations et les différents groupes régionaux pour essayer de déterminer à quel moment et comment la Commission pourrait examiner le point 92 de l'ordre du jour relatif aux terrorismes. Compte tenu de la bonne volonté manifestée par tous ses interlocuteurs, le Président estime qu'il sera en mesure, le lendemain, d'annoncer un consensus selon les lignes suggérées à la 1310^{ème} séance par le représentant du Canada, auquel il demande de bien vouloir rappeler sa proposition.

4. M. BEESLEY (Canada), tout en étant favorable à la proposition des Etats-Unis faite à la 1310^{ème} séance, tendant à accorder la priorité à l'examen de la question du terrorisme et à celle du Royaume-Uni, faite à la même séance, visant à créer un groupe de travail sur cette question, estime qu'il faut tenir compte des diverses opinions qui ont été exprimées et suivant lesquelles, s'agissant d'une question nouvelle, dont l'intitulé définitif élargit encore la portée, la Commission aurait intérêt à se donner un délai de réflexion, d'autant plus que plusieurs chefs de gouvernement ou ministres des affaires étrangères seront appelés à traiter ce sujet à l'Assemblée générale.

5. La délégation canadienne a donc fait la proposition suivante : a) le point 92 de l'ordre du jour serait examiné comme quatrième point de l'ordre du jour de la Commission; b) le Président de la Commission procéderait, entre-temps, à des consultations préparatoires avec les délégations en vue de déterminer la ligne de conduite que la Commission devrait suivre en ce qui concerne cette question; et c) le Président ferait rapport sur le résultat de ses consultations à la Commission avant que cette dernière n'aborde l'examen de cette question.

6. M. YASSEEN (Irak) demande au représentant du Canada de bien vouloir préciser ce qu'il entend par "ligne de conduite que la Commission devrait suivre en ce qui concerne cette question".

7. M. BEESLEY (Canada) dit qu'en ce qui concerne la question du terrorisme des consultations seront nécessaires, tant en ce qui concerne la procédure que l'orientation des travaux de la Commission, car il y a sans doute peu d'actions constructives susceptibles de recueillir l'agrément de toutes les délégations, et qu'il convient donc de déterminer la manière de les dégager, tout en n'oubliant pas d'étudier les causes du problème.

8. M. OULD HACHEME (Mauritanie) suggère d'ajouter à la proposition de la délégation canadienne un quatrième point d, aux termes duquel la Commission demanderait au Secrétariat de lui présenter une étude approfondie sur le problème du terrorisme et notamment ses origines.

9. M. KOLESNIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) prie le représentant du Canada de bien vouloir lui expliquer de façon plus détaillée la teneur des points b et c de sa proposition. On peut se demander en effet si les consultations proposées, organisées par le Président, n'excluent pas les consultations auxquelles les délégations pourraient procéder entre elles; or, il ne faut pas oublier, à cet égard, que c'est à la Commission elle-même et donc à toutes les délégations qu'il revient d'arrêter, au cours d'un débat général, la manière d'examiner les questions dont elle est saisie. En ce qui concerne, d'autre part, le rapport que le Président devrait faire à la Commission, on peut se demander au nom de qui le Président présenterait celui-ci puisqu'il n'y aurait aucun organe consultatif.

10. M. BEESLEY (Canada) précise que sa proposition ne vise qu'à dégager des lignes directrices et non à prendre des décisions anticipées concernant une procédure et des objectifs qu'il appartient en effet à la Commission elle-même de déterminer. Le Président présenterait les résultats de ses consultations en son nom propre, étant entendu que toute délégation pourrait lui exprimer son point de vue. Le but de ces consultations officieuses, auxquelles il conviendrait de donner le plus de souplesse possible, serait de permettre de dégager, sans lier le Président ni la Commission, les différentes tendances existant au sein de la Commission.

11. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) demande si le représentant des Etats-Unis a retiré sa demande d'examen prioritaire du point 92 de l'ordre du jour. D'autre part, la délégation algérienne, tout en appréciant l'esprit de conciliation dont procède le compromis canadien, ne pense pas que celui-ci réponde au vœu du groupe africain et de

beaucoup d'autres pays. Elle propose pour sa part que la Commission entame l'examen du problème du terrorisme à une date fixe, à savoir le 7 novembre, après l'examen du point 8 des questions figurant dans la note du Secrétariat sur l'organisation des travaux (A/C.6/L.849) et avant celui des points 9 et 10 auxquels il fournit une bonne introduction. Cette solution de compromis, faite en vue d'éviter des dissensions au sein de la Sixième Commission, permettrait d'étudier le point 92 de l'ordre du jour au moins un mois plus tôt qu'il n'est prévu dans le programme.

12. Le **PRESIDENT** rappelle que les consultations qu'il a menées lui donnent quelque espoir que la Commission pourra réaliser un consensus sur la base de la proposition du Canada, ce qui donne une indication quant au sort de la demande d'examen prioritaire présentée par la délégation des Etats-Unis. En ce qui concerne la proposition que vient de faire le représentant de l'Algérie, tendant à fixer au 7 novembre l'examen du point 92, le Président signale que son expérience de la Sixième Commission lui a montré que d'habitude les dates approximatives prévues pour l'étude des divers points n'étaient jamais respectées.

13. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) constate qu'en cherchant à déterminer à quel moment elle abordera le problème du terrorisme, la Commission s'est engagée dans un cercle vicieux. Il fait appel au représentant des Etats-Unis pour qu'il retire le projet de convention de sa délégation, car un texte de ce genre doit être le résultat de consultations entre divers Etats et non d'une initiative unilatérale. Son introduction ne faciliterait pas la tâche de la Commission. De l'avis de M. Baroody, le mieux serait de créer un groupe de travail comme l'a proposé le Royaume-Uni. Ce groupe de travail devrait être représentatif de toutes les tendances existant au sein de la Commission pour être en mesure de formuler des suggestions réellement constructives dont la Commission pourrait débattre; il devrait présenter dans les plus brefs délais possibles les points qui font l'objet d'un accord et ceux qui soulèvent des controverses.

14. **M. Baroody** estime que si le Président devait donner suite à la proposition du Canada en entamant des consultations il risquerait d'aboutir à une impasse, eu égard à la grande diversité des opinions, représentées à la Commission, et au fait qu'un consensus sur la procédure à suivre, qui est liée au fond de la question, paraît bien difficile à réaliser. Il est préférable de laisser la Commission prendre elle-même une décision à ce sujet.

15. **M. JOUEJATI** (République arabe syrienne) dit qu'il appuie sans réserve la proposition de l'Algérie dont l'adoption mettrait fin à un débat de procédure qui n'a déjà que trop duré. Cette proposition représente un compromis aussi proche que possible de la solution canadienne. Elle répond dans une certaine mesure au vœu du groupe africain qui souhaitait que la discussion sur le point 92 soit entamée en dernier lieu, et laisse aux membres de la Commission un mois entier pour réfléchir à la question et préparer un débat utile.

16. **M. KANOUTE** (Mali) se demande pour sa part comment se dérouleraient les consultations du Président. Le Mali se prononce contre toute tentative précipitée tendant à accorder la priorité à l'étude du point 92 et fait appel aux membres de la Commission pour qu'ils adoptent la proposition de l'Algérie.

17. **M. FREELAND** (Royaume-Uni) dit qu'il suffirait que la Commission laisse le Président poursuivre ses efforts en vue de dégager un consensus, c'est-à-dire une solution qui ne rencontrerait pas d'opposition même si elle ne satisfait pas complètement qui que ce soit. Des éléments d'autres propositions, comme par exemple celle de la Mauritanie, pourraient être incorporés dans la proposition du Canada. Il serait souhaitable que les consultations se poursuivent dans la voie où elles se sont engagées, et à cette fin M. Freeland suggère de lever la séance.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 15.